Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

CONFIDENTIAL

Recrutement d'un centre de formation pour les activités de formation dans les cercles de Ambidedi, Sadiola et Yanfolila	**Numéro du projet :** **G-012400-004** **Numéro d'appel d'offres 10046171**

0. Liste des sigles et abréviations 2

1. Contexte 3

2. Mission du contractant 4

3. Conception 6
Conception technique et méthodologique (lot 1 et lot 2) 6
Gestion de projet du contractant (1.6) 7

4. Concept de ressources humaines 7
Expert·e clé 1 8
Expert·e clé 2 8
Expert·e clé 1 10

5. Consignes de calcul 10
Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement 10
Expert·e clé 1 11
Expert·e clé 2 11
1 11
Expert·e clé 1 12
1 12

6. Consignes relatives au format de l'offre 12

0. Liste des sigles et abréviations

Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
JE	Jour(s) d'expert·e
TdR	Termes de référence
GLCT	groupements locaux de coopération transfrontalière
RéZo	Renforcement de la Résilience dans les Zones Frontalières
BMZ	Ministère allemand de la Coopération économique et du Développement
UE	Union européenne
HD	Centre pour le dialogue humanitaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics

1. Contexte

Les zones frontalières entre le Sénégal, le Mali et la Guinée sont marquées par de nombreux défis communs : des revenus et des possibilités d'emploi inadéquates, inégalité des chances, infrastructures insuffisantes, et autres défis.

Pour subvenir à leurs besoins quotidiens, les populations de ces zones frontalières manquent souvent des infrastructures de base et ont souvent recours à des sources de revenus informels comme l'orpaillage. En raison des perspectives économiques et sociales limitées qui leur sont présentées, les populations vivant dans ces zones sont plus vulnérables. La résilience humaine, entendue comme la capacité des personnes et communautés à surmonter des situations de vie difficiles au niveau économique ou social (telles que des crises ou des catastrophes) sans être durablement affectées, est donc limitée. Les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés par ces circonstances.

En étroite collaboration avec entre autres les structures de formation professionnelle, les acteurs pour la création d'emploi, les administrations régionales et communales, les groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) ainsi que les acteurs privés et ceux de la société civile, le programme « Renforcement de la Résilience dans les Zones Frontalières » (RéZo) appuiera à l'accès et au développement d'opportunités d'emploi inclusives sensibles à l'environnement surtout dans le secteur agricole, améliorera l'accès aux services de base et renforcera les collectivités locales et la coopération transfrontalière dans la zone frontalière commune au Sénégal, Mali et Guinée.

Le programme « Renforcement de la Résilience dans les Zones Frontalières » (RéZo) est financé par le Ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre par la GIZ.

L'objectif visé par cette intervention est le renforcement de la résilience des communautés locales des zones frontalières aux trois pays à travers :

- **RéZo Emplois et Services :** Renforcement de la résilience des communautés locales en i) améliorant l'accès inclusif aux services de base et ii) en favorisant des activités génératrices de revenus inclusives et résilientes au climat via une approche de chaînes de valeur (y compris l'exploitation minière aurifère renforcée et formalisée, entre autres), en mettant l'accent sur les personnes vivant dans les situations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes ;

- **RéZo Coopération :** Encouragement de la coopération transfrontalière via des activités d'intérêt commun et une gouvernance locale renforcée (selon le contexte local, participation inclusive des jeunes, des femmes, de la société civile et des autorités locales ;

- **RéZo Stabilité :** Prévention, gestion des conflits et stabilisation en renforçant la co-production de la cohésion sociale en vue de prévenir et gérer la conflictualité locale et de renforcer la confiance vis-à-vis des autorités.

Les deux premières composantes du programme sont financées par l'Union européenne et le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ) et mises en œuvre par la GIZ dans le cadre du programme « Renforcement de la Résilience dans les Zones Frontalières » (RéZo) au Sénégal, en Guinée et au Mali.

La troisième composante du programme est mise en œuvre d'une part par l'ONG Coginta dans le cadre de « Projet Résilience et Stabilité des Régions Frontalières » au Sénégal et en Guinée et d'autre part par le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) dans le cadre de « Projet RéZo, Stabilité et Paix ». HD est une organisation à but non lucratif suisse et spécialisée dans la prévention et la résolution des conflits par le dialogue et la médiation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, la composante RéZo Mali prévoit le recrutement d'un ou des centre(s) de formation spécialisé(s) dans le renforcement des capacités des acteurs notamment dans les thématiques clés : BTP, transformation agroalimentaire, agriculture, technique culinaires, climatisation et froid etc.

2. Mission du contractant

Les prestations objets des présents TDR sont repartis en lots. Le contractant peut postuler pour un ou plusieurs lots. Il ne peut toutefois être attributaire que d'un seul lot. A cet effet, le(s) contractant(s) est/sont responsable(s) de la fourniture des prestations suivantes:

Lot n°1 Pour les cercles d'Ambidedi, de Sadiola et Keniéba

- Organiser des chantiers-écoles (formations mobiles) pour 40 jeunes en BTP (maçonnerie, peinture, carrelage, plomberie sanitaire) à **Ambidedi/Sadiola ;**
- Former et accompagnées 30 personnes (1 Formation) en techniques culinaires à Ambidedi/Sadiola
- Organiser des chantiers-écoles (formations mobiles) pour 40 jeunes dans les métiers de BTP (maçonnerie, carrelage, plomberie, menuiserie, peinture topographie, technique de ferraillage) à Keniéba ;
- Une formation de 20 MPME sur les bonnes pratiques de production, conservation, transformation et commercialisation des produits agro-alimentaires à Keniéba ;

Lot n°2 Pour le cercle de Yanfolila

- Former 40 jeunes (deux (02) sessions) la vulgarisation des nouvelles techniques culturales ;
- Former 20 jeunes pépiniéristes (deux (02) sessions) en techniques de production des plants ;
- Former 30 femmes du périmètre maraicher transfrontalier de Niani-Dalaguè en technique de maraichage, transformation et de commercialisation des produits ;
- Former 40 membres des groupements des femmes et des jeunes sur les techniques d'embouche.

Les résultats visés à travers ces prestations se déclinent comme suites :

Lot n°1

- 40 jeunes ont renforcé leurs compétences techniques en Bâtiment et Travaux Publics (BTP) pour faciliter leur employabilité et leur autonomie financière. Soit 85% sont certifiés par suite d'un test.
- Les 30 participants ont amélioré leurs compétences pratiques en cuisine par suite d'un examen pratique. Ce qui leur permet de maîtriser les techniques de base, de créer des plats, et augmenter leur employabilité.

- 20 MPME (Micro, Petites et Moyennes Entreprises) de Keniéba disposent des compétences et des outils nécessaires pour améliorer la qualité de leurs produits et augmenter leur rentabilité. Elles sont capables de transformer une variété de produits maraîchers (fruits, légumes) en produits à plus forte valeur ajoutée (conserves, confitures, jus, produits séchés, etc.). Elles connaissent également des techniques de conservation qui réduisent les pertes post-récolte, ce qui augmente la durée de vie des produits et leur permet de les vendre hors saison à de meilleurs prix.
- 40 jeunes ont renforcé leurs compétences techniques en Bâtiment et Travaux Publics (BTP) pour faciliter leur employabilité et leur autonomie financière. Soit 85% sont certifiés par suite d'un test.

Lot n°2

- Les 40 jeunes, après deux sessions de formation, maîtrisent les nouvelles techniques culturales et les mettent en pratique pour améliorer la productivité agricole de manière durable.
- Les 20 jeunes, après deux sessions de formation, maîtrisent les techniques de pépinière et produisent des plants de qualité, renforçant ainsi leurs compétences professionnelles et leur capacité à générer des revenus ;
- Les 30 femmes du périmètre maraîcher transfrontalier de Niani-Dalaguè ont acquis des compétences solides en techniques de maraîchage, de transformation et de commercialisation, ce qui leur permettra d'améliorer leur production, de réduire leurs pertes et d'augmenter significativement leurs revenus ;
- Les 40 membres des groupements de femmes et jeunes sont formés aux différentes étapes de l'embouche (Choix des animaux, alimentation, santé animale, commercialisation). La maîtrise de l'embouche permet aux femmes et aux jeunes de diversifier leurs activités et de gagner en autonomie financière.

Le contractant assume la responsabilité de la sélection, de la préparation, de la formation continue et de la gestion des expert·e·s internationaux·ales et nationaux·ales en mission de longue ou courte durée qu'il affecte aux tâches de conseil.

Le contractant fournit des biens d'équipement et de consommation et prend en charge les coûts de fonctionnement et de gestion afférents.

Le contractant contrôle les recettes et les dépenses, tient la comptabilité et procède à la facturation conformément aux exigences de la GIZ.

Le contractant établit des rapports réguliers à l'intention de la GIZ selon les indications figurant dans les Conditions générales de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH dans leur version en vigueur.

En dérogation aux Conditions générales de la GIZ, le contractant, au lieu de remettre lui-même des rapports, fournit des contributions aux rapports destinés au pouvoir adjudicateur principal de la GIZ.

En plus des rapports prévus dans les Conditions générales de la GIZ, le contractant fournit les rapports suivants :

- Rapport initial ;
- Contributions aux rapports destinés au client ou commettant de la GIZ ;

- Rapports trimestriels ou semestriels succincts relatifs à l'état d'avancement du projet (de 5 à 7 pages).

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	**Date / lieu / responsable**
Rencontre de cadrage	Novembre 2026/MS team/RéZo
Introduction auprès des autorités et des partenaires	Novembre2026/Ambidedi-Sadiola-Kéniéba-Yanfolila/Autorités Administratives
Sélection des bénéficiaires	Novembre 2026/ Ambidedi-Sadiola-Kéniéba - Yanfolila/Prestataire et autorités locales et structures faitières
Mise en œuvre des formations dans les cercles de cercles Sadiola, Keniéba et Ambidedi	Novembre-Décembre 2026//Prestataire
Mise en œuvre des formations dans le cercle de Yanfolila	Décembre- Janvier 2026/Yanfolila/Prestataire

Durée de la mission : période allant de Novembre 2026 à avril 2027

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique (lot 1 et lot 2)

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter (1.3)** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus (1.4)** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Le soumissionnaire doit décrire au point **« Apprentissage et innovation » (1.5)** comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

Gestion de projet du contractant (1.6)

Le soumissionnaire doit expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet de la GIZ **(1.6.1)**. Il doit notamment indiquer les exigences en matière de gestion de projets figurant au chapitre 2 « Mission du contractant ».

Le soumissionnaire doit établir et expliquer un **planning d'affectation du personnel** pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place ; ce planning devra illustrer les durées d'intervention (périodes et jours d'expert·e) et les lieux d'intervention des différents membres de l'équipe et les affecter aux étapes mentionnées dans le planning d'exécution **(1.6.2)**.

Le soumissionnaire doit décrire son **concept de soutien technique (1.6.3).** Le lot standard de soutien technique inclut les prestations ci-dessous, lesquelles doivent être intégrées dans les taux des honoraires du personnel proposé à titre de charges accessoires de personnel, conformément aux des Conditions générales de la GIZ :

- contrôle des prestations ;
- pilotage en vue de l'adaptation à l'évolution des conditions d'ensemble ;
- garantie de la circulation de l'information entre le contractant et la GIZ ;
- responsabilité du contractant pour ses expert·e·s ;
- gestion de l'exécution du marché axée sur les processus ;
- gestion administrative du projet.

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitæ correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Lot n°1 : Le nombre de personnel définis pour le Lot1 est trois (03) personnes inclut le chef d'équipe

Direction de l'équipe (superviseur)

Tâches de la direction de l'équipe :

- Responsabilité globale pour les lots de prestations de conseil fournies par le contractant (qualité et respect des délais) ;
- Coordination et garantie de la communication avec la GIZ, les partenaires et les autres parties prenantes du projet ;
- Gestion des experts, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification, suivi-évaluation et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s locaux·ales en mission de courte durée ;
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis.

Qualifications requises pour la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : **diplôme universitaire, master en sciences économiques, gestion d'entreprise, administration des affaires ou similaire.**
- Langue (2.1.2) : **connaissances de niveau C2 en français**
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : **5 ans d'expériences avérées dans le domaine de la formation des jeunes pour leur employabilité en collaboration avec un centre de formation professionnelle ;**
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) : **3 ans d'expérience dans le suivi évaluation des projets et programme**
- Expérience de direction / de management (2.1.5) : **5 années d'expérience dans le management des entreprises comme chef·fe d'équipe dans des projets ou cadre de direction en entreprise**
- Expérience régionale (2.1.6) : **3 ans expérience de travail pertinente dans les régions /Cercles d'intervention (Ambidedi, Sadiola, Keniéba, Yanfolila).**
- Expérience de la coopération au développement (2.1.7) **3 ans d'expérience professionnelle dans la coopération avec la GIZ un autre programme de coopération au développement**

Expert·e clé 1

Tâches de l'expert·e clé 1

- Organiser des chantiers-écoles (formations mobiles) pour 40 jeunes en BTP (maçonnerie, peinture, carrelage, plomberie sanitaire) à Ambidedi, Sadiola
- Organiser des chantiers-écoles (formations mobiles) pour 40 jeunes dans les métiers de BTP (maçonnerie, carrelage, plomberie, menuiserie, peinture topographie, technique de ferraillage) à Keniéba

Qualifications de l'expert·e clé 1

- Formation (2.2.1) : **diplôme universitaire (Licence) en BTP ou un diplôme équivalent**.
- Langue (2.2.2) : **connaissances de niveau C2 en français**
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) **: Expérience de 4 ans dans la formation professionnelle en collaboration avec un centre de formation**
- Expérience professionnelle **spécifique** (2.2.4) : **5 ans d'expérience dans les domaines de la formation en BTP (maçonnerie, peinture, carrelage, plomberie sanitaire), ou dans l'enseignement technique professionnelle**
- Expérience régionale (2.2.6) : **3 ans expérience de travail pertinente dans les régions /Cercles d'intervention (Ambidedi, Sadiola, Keniéba)..**
- Expérience de la coopération au développement (2.2.7) : **3 ans d'expérience professionnelle dans la coopération avec la GIZ un autre programme de coopération au développement**

Expert·e clé 2

Tâches de l'expert·e clé 2

- Une formation de 20 MPME sur les bonnes pratiques de production, conservation, transformation et commercialisation des produits agro-alimentaires à Keniéba ;

- Former 30 personnes (1 Formation) et accompagnées en techniques culinaires à Ambidedi-Sadiola ;

Qualifications de l'expert·e clé 2

- Formation (2.2.1) : **Licence en transformation agroalimentaire ou en art culinaire ou un diplôme équivalent.**
- Langue (2.2.2) : **connaissances de niveau C2 en français**
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) **: 3 expériences avérées dans le domaine de formation des jeunes pour leur employabilité**
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : **5 ans d'expérience dans les domaines de la formation, dans la transformation agroalimentaire. Avoir une connaissance approfondie des produits locaux au Mali.**
- Expérience régionale (2.2.6) : **3 ans expérience de travail pertinente dans les régions /Cercles d'intervention (Ambidedi, Sadiola, Keniéba).**
- Expérience de la coopération au développement (2.2.7) : **3 ans d'expérience professionnelle dans la coopération avec la GIZ ou un autre programme de coopération au développement**

Lot n°2 : Le nombre de personnel définis pour le Lot2 est deux (02) personnes inclut le chef d'équipe

Direction de l'équipe (superviseur)

Tâches de la direction de l'équipe :

- Responsabilité globale pour les lots de prestations de conseil fournies par le contractant (qualité et respect des délais)
- Coordination et garantie de la communication avec la GIZ, les partenaires et les autres parties prenantes du projet
- Gestion des experts, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification, suivi-évaluation et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s locaux·ales en mission de courte durée
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis

Qualifications requises pour la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : **diplôme universitaire, master en sciences économiques, gestion d'entreprise, administration des affaires ou similaire.**
- Langue (2.1.2) : **connaissances de niveau C2 en français**
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : **5 ans d'expériences avérées dans le domaine de la formation des jeunes pour leur employabilité en collaboration avec un centre de formation professionnelle ;**
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) : **3 ans d'expérience dans le suivi évaluation des projets et programme**
- Expérience de direction / de management (2.1.5) : **5 années d'expérience dans le management des entreprises comme chef·fe d'équipe dans des projets ou cadre de direction en entreprise**
- Expérience régionale (2.1.6) : **3 ans expérience de travail pertinente dans les régions /Cercles d'intervention (Ambidedi, Sadiola, Keniéba, Yanfolila).**

- Expérience de la coopération au développement (2.1.7) **3 ans d'expérience professionnelle dans la coopération avec la GIZ un autre programme de coopération au développement**

Expert·e clé 1

Tâches de l'expert·e clé 1

- Former 40 jeunes (deux (02) sessions) la vulgarisation des nouvelles techniques culturales ;
- Former 20 jeunes pépiniéristes (deux (02) sessions) en techniques de production des plants ;
- Former 30 femmes du périmètre maraicher transfrontalier de Niani-Dalaguè en technique de maraichage.
- Former 40 membres des groupements des femmes et des jeunes sur les techniques d'embouche.

Qualifications de l'expert·e clé 1

- Formation (2.2.1) **: diplôme universitaire licence en agronomie ou un diplôme équivalent** Langue (2.2.2) : **connaissances de niveau C2 en français**
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) **: 3 expériences avérées dans le domaine de formation des jeunes pour leur employabilité**
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : **3 ans d'expérience dans les domaines de la formation dans l'agriculture.**
- Expérience régionale (2.2.6) : **3 ans expérience de travail pertinente en Afrique de l'Ouest, en particulier dans les régions frontalières de Mali, Sénégal, et Guinée Kayes, Keniéba, Kita, Kangaba et Yanfolila).**
- Expérience de la coopération au développement (2.2.7) : **3 ans d'expérience professionnelle dans la coopération avec la GIZ un autre programme de coopération au développement**

Le soumissionnaire doit affecter les expert·e·s en mission de courte durée objet de l'offre aux différentes tâches en fonction de leurs qualifications et présenter ces informations de façon claire.

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Cadre estimatif détaillé

LOT 1				
Jours d'honoraires	**Nombre d'expert·e·s**	**Nombre de jours par expert·es**	**Total**	**Observations**
Direction de l'équipe / Superviseur	1	15	15	
Expert·e clé 1	1	80	80	
Expert·e clé 2	1	30	30	
Frais de voyage et de déplacement	**Quantité**	**Nombre de jours par expert·e**	**Total**	**Observations**
Indemnités journalières pour le pays d'intervention				NA
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	1	15	15	15 nuitées pour Chef de mission
Transport	**Quantité**	**Nombre de jours par expert·e**	**Total**	**Observations**
Frais de déplacement (location voiture)	1	15	15	
Carburant	200L	1000	200 0000	200 litres
Autres coûts	**Quantité**	**Prix**	**Total (FCFA)**	**Observations**
Location de salle	10jrs	30 000	300 000	10 jours
Achats de matériels et équipements / Les matières prémières	1	Forfait	3 250 000	
LOT 2				
Jours d'honoraires	**Nombre d'expert·e·s**	**Nombre de jours par expert·es**	**Total**	**Observations**

Direction de l'équipe / Superviseur	1	15	15	
Expert·e clé 1	1	50	50	
Frais de voyage et de déplacement	**Quantité**	**Nombre de jours par expert·e**	**Total**	**Observations**
Indemnités journalières pour le pays d'intervention				NA
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	1	15	15	15 nuitées pour le Chef de mission par
Transport	**Quantité**	**Nombre de jours par expert·e**	**Total**	**Observations**
Frais de déplacement (location voiture)	1	15	15	
Autres coûts	**Quantité**	**Prix**	**Total (FCFA)**	**Observations**
Carburant	200L	1000	200 0000	200 litres
Location de salle	10jrs	30 000	300 000	10 jours
Frais de restauration des participants	**Quantité**	**Prix**	**Total**	**Observations**
Achats de matériels et équipements / Les matières prémières	1	Forfait	2 000 000	

6. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 20 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.